

Webinaire
Eau potable et assainissement
29 mars 2021



**Les aides
de l'agence de l'eau**

**SAUVONS !
L'EAU !**



Sommaire

- Le 11^e programme en quelques mots
- Assainissement : stations et réseaux
- Gestion durable et solidarité territoriale : assainissement et eau potable
- Critères de gestion durable des services d'assainissement et d'eau potable



Le 11^e Programme Sauvons l'eau



Une politique de l'eau qui a des résultats

La qualité des eaux s'améliore...

- 48 % des rivières sont en bon état en Rhône-Méditerranée, 86% en Corse
- Des progrès spectaculaires dans la qualité de l'eau grâce notamment à des stations d'épuration urbaines et industrielles plus performantes
- En 25 ans, la quantité de pollution organique présente dans les cours d'eau a par exemple été en moyenne divisée :
 - par 20 pour l'ammonium
 - par 10 pour le phosphore



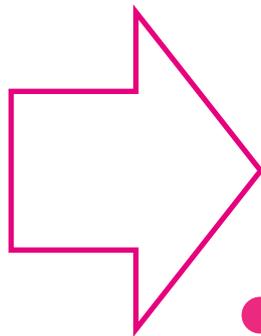
...Mais il reste des points noirs pour retrouver le bon état des eaux

- Les pollutions par temps de pluie
- Les pollutions diffuses par les pesticides et d'autres substances chimiques
- Les rivières trop artificialisées par l'homme, qui représentent la moitié des cours d'eau
- Les nombreux obstacles qui empêchent les poissons et sédiments de circuler librement
- Les prélèvements d'eau, d'ores et déjà excessifs pour plus de 40% des cours d'eau



Une situation de tension chaque jour plus perceptible avec le changement climatique

- Un futur plus chaud, des pluies encore plus inégalement réparties et une baisse de l'enneigement
- - 80 % de débits en été dans certains cours d'eau,
- 30% en moyenne sur les débits d'étiage et une moindre alimentation des nappes



- **Un impact accru de la pression sur la ressource**
- **Une dégradation de la biodiversité**



Les grands enjeux du 11^e programme

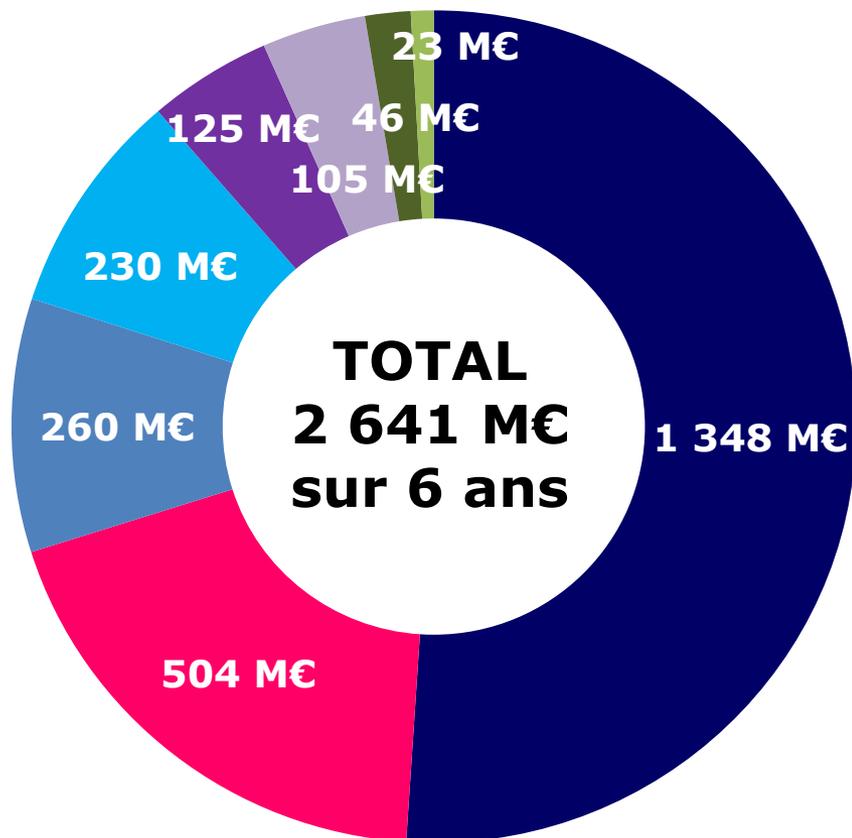
- **AMÉLIORER L'ÉTAT DE NOS EAUX**, par la mise en œuvre des SDAGE et programmes de mesures
- **ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
40 % du montant total des aides pour adapter les territoires aux changements climatiques
- **AIDER LES COLLECTIVITES**, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement



Les objectifs stratégiques du 11^e programme

- **(QUALITÉ)** Améliorer la qualité des eaux
- **(QUANTITÉ)** Economiser et mieux partager la ressource
- **(BIODIVERSITÉ)** Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques
- **(SOLIDARITE ET GESTION DURABLE)** Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

Le budget par domaine d'intervention



■ 1 348 M€

Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)

■ 504 M€

Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité

■ 260 M€

Economiser et partager l'eau

■ 230 M€

Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)

■ 125 M€

Lutter contre les pollutions industrielles

■ 105 M€

Améliorer la connaissance et la surveillance

■ 46 M€

Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication

■ 23 M€

Agir à l'international

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9^e et 10^e Programmes : 819,5 M€



L'adaptation des territoires au changement climatique

- Un objectif : **Consacrer au moins 40% du programme à l'adaptation au changement climatique**
- Des aides et actions favorables à l'adaptation au changement climatique
 - **Préserver** les ressources en eau
 - **Développer le partage de l'eau** et sa gestion collective, lutter contre le gaspillage, mettre en œuvre si besoin les projets de substitution prévus dans le cadre des PGRE
 - **STEU innovantes** (réutilisation des eaux usées traitées, valorisation matière et énergie)
 - Favoriser la rétention d'eau dans les sols : **désimperméabilisation**
 - **Restaurer l'hydrologie fonctionnelle**, la connectivité et la morphologie des cours d'eau, les zones humides
- Une conditionnalité « Changement Climatique » des contrats



Les priorités du 11^e programme

- **(QUALITÉ)**
Améliorer la qualité des eaux



Les priorités du 11^e programme **Améliorer la qualité des eaux**

Lutter contre les pollutions domestiques

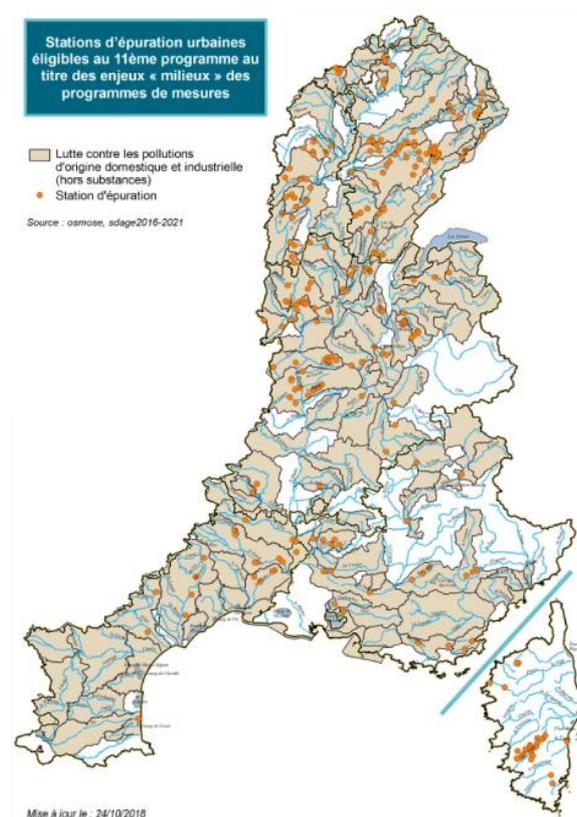
- Améliorer le traitement des eaux usées là où les **enjeux** « **milieux** » l'exigent
- Améliorer la **collecte des eaux usées** et réduire les pollutions par **temps de pluie**
- Accompagner la **déconnexion des eaux pluviales** pour infiltration ou réutilisation
- **Innover dans les stations** de traitement des eaux usées
- Maintenir un dispositif de **primes pour épuration** incitatif

Lutter contre les pollutions domestiques

Améliorer le traitement des eaux usées là où les enjeux « milieux » l'exigent

- Accompagnement des stations de traitement des eaux usées « points noirs » pour les milieux naturels

❖ Jusqu'à 50% d'aides

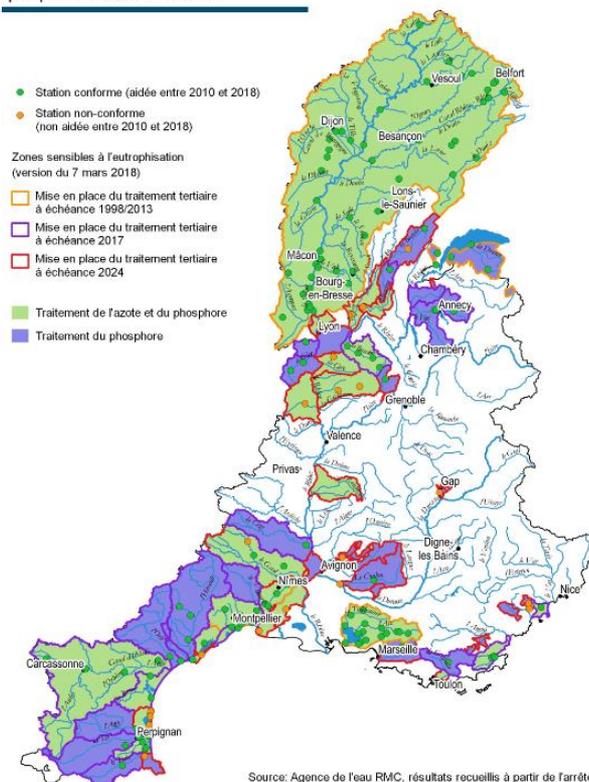


Lutter contre les pollutions domestiques

Améliorer le traitement des eaux usées là où les enjeux « milieux » l'exigent

- Traitement plus poussé en azote et/ou phosphore pour les STEU de plus de 10 000EH
- ❖ Jusqu'à 50% d'aides

Suivi de la mise en place des traitements plus poussés en zones sensibles



Source: Agence de l'eau RMC, résultats recueillis à partir de l'arrêté du 21 mars 2017 portant révision des zones sensibles et de l'application de gestion des aides de l'agence, 2018



Lutter contre les pollutions domestiques

Améliorer la collecte des eaux usées et réduire les pollutions par temps de pluie

- Travaux sur les réseaux par temps sec et par temps de pluie identifiés comme prioritaires dans les PDM
 - ❖ **Jusqu'à 50% d'aides**
- Travaux dans l'objectif de conformité des réseaux (arrêté ministériel de juillet 2015)
 - ❖ **Jusqu'à 30% d'aides**

Accompagner la déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation

- Déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation
 - ❖ **Jusqu'à 50% d'aides**



Lutter contre les pollutions domestiques

Innover dans les stations de traitement des eaux usées

- L'eau usée devient une ressource : REUT
 - Prioritaire dans le cadre de contrat ou sur les territoires en déficit en eau
 - ❖ **Jusqu'à 50% d'aides**
 - Nouveaux usages de l'eau non éligible
- Énergie (filière boue économe en énergie) : avance remboursable **jusqu'à 50%**
- Valorisation matières : **jusqu'à 50% d'aides**
- Valorisation des boues : **jusqu'à 30% d'aides**
- Recherche et développement : **jusqu'à 50% d'aides**



Lutter contre les pollutions domestiques

Primes pour la performance épuratoire

- **Un budget en diminution mais qui reste conséquent : 330 M€**
- **Un recentrage sur l'assainissement collectif**
 - Plus de primes pour l'assainissement non collectif (ANC) ou l'aide à la gestion durable (AGD)
- **Un seuil d'éligibilité préservé : 200 EH**
 - Mais suppression du coefficient d'agglomération à partir de 2020



Les priorités du 11^e programme

- **(SOLIDARITE ET GESTION DURABLE)**
Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement



Les priorités du 11^e programme

Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

- Promouvoir et favoriser la **gestion durable** des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de leur restructuration à l'échelle de gestion supra-communale
- Renforcer l'**animation technique dans le tissu rural**
- Poursuivre dans les **zones de revitalisation rurale** (ZRR) un dispositif très volontariste de **rattrapage structurel** au titre de la **solidarité des territoires**
- **Solidarité territoriale :**
 - **250M€** dont 110 M€ pour l'assainissement et 140 M€ pour l'eau potable



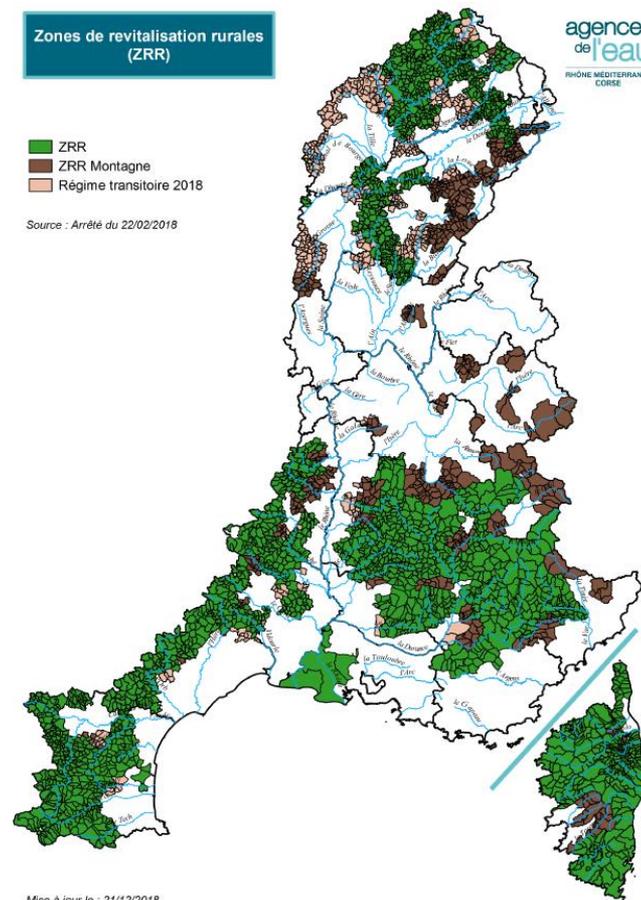
Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de leur restructuration à l'échelle de gestion supra-communale

- Accompagnement de la nouvelle structuration des services, études de structuration et de transfert de compétence
 - ❖ **Jusqu'à 50% d'aides**
- Optimisation des pratiques pour un service durable et performant, basé sur une maîtrise incrémentée de la connaissance du patrimoine (niveaux de gestion durable) : études, outils, équipements
 - ❖ **Jusqu'à 50% d'aides**
- **Hors ZRR et dans le cadre d'un contrat**, aides exceptionnelles pour des travaux inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement et non financés par ailleurs
 - ❖ **Jusqu'à 30% d'aides** (dans la limite de 10% de l'engagement agence dans le contrat sur le petit cycle)

Poursuivre dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) un dispositif très volontariste de rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

- Des aides avec une éligibilité large pour les systèmes d'eau potable et d'assainissement présents en ZRR (2018), prioritairement dans un cadre contractuel avec les EPCI-FP

❖ **Jusqu'à 70% d'aides pour les actions prioritaires**





Poursuivre dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) un dispositif très volontariste de rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

● Opérations éligibles :

les études et travaux nécessaires à la mise en place d'une gestion durable des services (inventaire, études diverses de structuration, outils de pilotage)

● Pour l'assainissement :

- Les travaux sur réseaux : mise en séparatif, désimperméabilisation, réduction d'eau claire parasite, réhabilitation, renouvellement
- Les travaux sur poste de relèvement
- L'accompagnement des stations non-conformes équipement et performance y compris filière boue
- L'accompagnement de la mise en place de l'auto surveillance



Poursuivre dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) un dispositif très volontariste de rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

● Pour l'eau potable :

- les **actions de protection de la ressource** : travaux prescrits par DUP captage (hors assainissement non collectif et remise en état décharges), acquisitions foncières et indemnisation des servitudes (hors procédure de protection de l'ouvrage), travaux de réfection ou d'amélioration des ouvrages de prélèvement
- les **actions de sécurisation de la distribution** en eau potable et la remise à niveau les ouvrages vétustes : mise en conformité avec les normes sanitaires (hors création d'usine de production complète d'eau potable), renouvellement de réseaux, sécurisation de la distribution (hors compteur individuel), etc.



Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de leur restructuration à l'échelle de gestion supra-communale

Les conditions d'attribution des aides

- **3 critères de gestion durable** des services pour les travaux d'assainissement et d'eau potable
- **Prix minimum** : **1 €/m³** HT et hors redevances pour l'assainissement collectif d'une part, et pour l'eau potable d'autre part

Prix (HT et hors redevances, en €/m³) =

*[Part fixe (HT) + 120*part variable (HT/m³)] / 120*

- **ICGP minimum** (Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale)

ICGP	2019-2020	2021-2022	2023-2024
Assainissement	15	30	60
Eau potable	60		

- **Remplissage de SISPEA**



Suite à la crise sanitaire de 2020 ...

- **Appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » :**
 - Des taux rehaussés, une éligibilité élargie en dehors des ZRR pour l'eau potable et l'assainissement
 - 180 M€ d'aides Agence sur 2020-2021, dont la moitié attribuée en 2020
 - Critère majeur de maturité
- **France Relance : 65.5 M€ supplémentaires** confiés à l'Agence par l'Etat (dotation spécifique) :
 - 63 M€ sur eau potable et assainissement, 2.5 M€ sur milieux et biodiversité
 - Liste prévisionnelle établie fin 2020
 - Opérations démarrant le plus tôt possible sur 2021



Merci de votre attention